Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 30 novembre 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Commentaire en lien avec Le Dossier R-3964-2016

Madame,

Nous tenons à garder notre compteur électromécanique et pour nous en assuré, nous l'avons barricadé.

La raison principale de ce refus d'un compteur électromagnétique est que notre entrée électrique est située sur le mur extérieur de notre maison vis à vis notre chambre principale, soie à environ 1 pied de notre oreillé.

Mon épouse est sensible aux odes, et de ce fait nous n'avons même pas de téléphone cellulaire.

Notre compteur actuel a été installé à la fin de l'année 2001, et il fonctionne encore très bien. Je ne vois donc pas de raison de vouloir le changer. Comme on dit : « si ça marche touche s'y pas » .

Nous sommes consentants à payer un montant raisonnable pour les frais de lecture si c'est le prix à payer pour vivre en sécurité chez-nous.

Nous demandons par la même occasion à la régie d'ordonner à Hydro-Québec de conserver les compteurs électromécaniques et autres non communicants encore en sa possession de manière à pouvoir satisfaire à des gens qui son dans une situation semblable à la nôtre

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

Yvon Borgia et Ghislaine Gingras
41 rue de la Source

Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Québec, G3N 0X1